

Nouvelles du conseil du 25 janvier 2021

Séance reportée

Le Conseil municipal a annulé sa rencontre de lundi, dont l'ordre du jour était particulièrement maigre. En cette période de crise sanitaire, il veille à se réunir exclusivement lorsque c'est nécessaire.

Les sujets prévus seront traités le 8 février prochain.

Sirènes : le 3 février !

Contrairement à ce que nous annonçons par erreur dans la dernière édition en date de ces Avis officiels, le traditionnel test annuel des sirènes se fera pour 2021 le mercredi 3 février (et non le 16 février).

Entre 13 h 30 et 16 h, mercredi prochain, la population ne s'inquiétera donc pas des hurlements qui permettront de vérifier le bon fonctionnement de nos alarmes.

Priorité de droite...

Sur interventions de quelques citoyens, et quand bien même les règles de circulation routière n'appartiennent nullement à sa compétence, la Municipalité rappelle ici aux usagers de la route que la rue des Prés est prioritaire sur la rue de la Gare. En effet, lorsqu'ils arrivent aux abords de la gare CFF en provenance de l'Est, les véhicules motorisés ou non doivent impérativement céder la priorité de droite au trafic, quel qu'il soit, arrivant de la halle de gymnastique. Merci de veiller à respecter cette priorité de droite.

Ouverture d'une classe : la Commune préavise...

Le Canton décide. La semaine dernière dans ces colonnes, les autorités municipales annonçaient leur approbation, quant à l'ouverture d'une classe supplémentaire de 7H à l'école primaire. Rappelons que la demande y relative émane de la direction d'école et porte sur deux exercices seulement, à savoir les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023.

Précisons que cette ouverture n'est encore qu'un désir exprimé par l'établissement et préavisé favorablement par le Conseil municipal. Il incombe en effet aux autorités scolaires cantonales de prendre une décision en la matière. Celle-ci ne devrait pas tarder.



Un cinquième des ayants droits ont participé à ces votations, qui ont dessiné des majorités très claires



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Dix fois « oui », et clairement

Les votations de dimanche dernier, qui remplaçaient les assemblées de juin et de décembre 2020 annulées pour cause de crise sanitaire, ont débouché sur un résultat positif à cent pour cent. Les électrices et électeurs qui se sont prononcés ont en effet approuvé clairement les sept objets qui leur étaient soumis avec préavis favorables du Conseil municipal ; deux de ces objets se déclinaient en plusieurs points.

Hier et demain

L'attribution de 900 000 francs au Financement spécial relatif aux fluctuations de la fiscalité (un fonds permettant de compenser les baisses de rentrées fiscales), prélevé sur le résultat positif de l'exercice écoulé, a été approuvé par 230 votantes et votants, contre 15 refus.

Les comptes municipaux de la même année 2019 ont reçu l'aval de 240 ayants droit, contre 4 seulement.

Quant au budget 2021, ses trois volets ont été approuvés avec autant d'écart : 241 voix pour la quotité d'impôts inchangée (1.82) et 4 oppositions ; 239 bulletins favorables et 7 défavorables à la taxe immobilière maintenue à 1,1 millième de la valeur officielle ; 231 « oui » et 11 « non » au budget municipal en lui-même.

Contents du Parc

A l'évidence, les habitantes et les habitants de notre village sont satisfaits du Parc régional Chasseral ; par 235 voix contre 12, ils et elles ont en effet approuvé le renouvellement du contrat communal avec cet organisme, pour la période 2022-2031.

Le dernier acte des modifications liées à l'organisation régionale de la protection de la population, a pour sa part été approuvé par 224 voix contre 10.

L'acquisition d'un nouveau véhicule pour la voirie, ou plus précisément le crédit d'engagement ad hoc de 220 000 francs, a été accepté par 211 personnes contre 36.

Deux objets concernaient de prochains travaux dans la commune. Pour refaire la rue du Crétat de Sombeval, un crédit d'engagement de 270 000 francs a été accepté par 215 voix contre 33, tandis que les 120 000 francs nécessaires au remplacement partiel de la conduite d'eau, à la rue Beuchemaitin, ont passé la rampe par 223 voix contre 26.

Merci aux votants

Les autorités municipales adressent leurs remerciements à tous les ayants droit qui ont pris la peine de se prononcer sur ces dix objets. Avec un taux de participation de 20 pour cent (quelque 250 votants et votantes, soit nettement davantage que la quarantaine de personnes réunies au maximum en assemblées municipales), le résultat des urnes conforte le Conseil municipal dans ses décisions et propositions.